

REGLEMENT TOURNOI DÉPARTEMENTAL LONGUEIL SAINTE MARIE

Dimanche 14 septembre 2026

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés munis d'une licence traditionnelle à la Fédération Française de Tennis de Table du département de l'Oise.

Article 1 : Les organisateurs pourront avec l'accord du juge-arbitre, apporter au présent règlement toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Article 2 : Le TT Longueil décline toutes responsabilités civiles ou pénales concernant les accidents ou les vols dont pourraient être victimes les joueurs ou les spectateurs. Dans tout cas de détérioration du matériel mis à la disposition des participants, les frais de remise en état seraient supportés par celui ou celle qui en est l'auteur.

Article 3 : Le tournoi est ouvert à tous les licenciés compétition de la FFTT dont la licence est validée au moment de l'inscription, et mentionne un certificat médical présenté (à défaut celui-ci sera demandé au juge-arbitre). Il sera pris en compte le dernier classement officiel diffusé (phase 1).

Article 4 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur la première partie non jouée, et le joueur perdra les points de classement qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie.

Article 5 : L'adresse de la salle est la suivante : Complexe sportif, Rue de la gare, 60126 LONGUEIL ST MARIE. Les rencontres se joueront sur 12 tables homologuées Cornilleau 740 avec des balles Nittaku 3 étoiles.

Article 6 : Le juge-arbitre du tournoi sera M. Christophe VITTOZ (JA2)

Article 7 : Les conditions de jeu sont conformes aux règlements fédéraux.

Article 8 : La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs.

Article 10 : Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans deux tableaux de simple. Des inscriptions pourront éventuellement être acceptées dans un 3ème tableau en fonction du nombre de participants.

Article 11 : Le tournoi se déroulera au premier tour par poules de trois joueurs avec deux qualifiés par poule (en fonction du nombre d'inscrits), puis par élimination directe. Toutes les rencontres se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 12 : Le scratch sera prononcé 15 mn après l'appel.

Article 13 : La tenue de sport sera de rigueur. Les chaussures de salle sont obligatoires.

Article 14 : Le tableau « jeunes » s'arrêtera à la catégorie Cadets.

Article 15 : Les tableaux seront dotés de lots et cartes cadeaux. La remise des lots se fera à l'issue du tournoi. Chaque tableau sera récompensé.

Article 16 : Il n'y aura pas d'interruption entre 12 et 14 h 00. Buvette et restauration sur place.

Article 17 : Afin de garantir l'horaire des finales, les tableaux seront limités à 48 joueurs au maximum, les inscriptions étant prises en compte dans l'ordre de leur réception par les organisateurs.

Article 18 : Les engagements accompagnés des droits correspondants (chèque libellé à l'ordre du CLTT) seront à adresser à : Clément MOINAT, 189 SQUARE PAUL ELUARD, Batiment F, Saint-Maximin, 60740.

E-Mail : educsportcm@outlook.fr avant le 7 septembre 2026 .En cas d'envoi par e-mail, nous vous confirmerons par retour votre inscription, merci de valider votre inscription par téléphone si vous ne recevez pas le message de confirmation .

Article 19 : Montant des inscriptions • 1 tableau : 7 € (deux tableaux simples maximum par joueur).

Article 20 :

TABLEAUX HORAIRES

A < Jeunes (jusque cadet) 14H00

B < 800 points 08H00

C < 1100 points 10H00

D < 1400 points 9H00

E < 1700 points 11H00

F OPEN 13H00

G Tableau féminins 12h